



rupture contrat location etudiant par logeur

Par **msjms**, le **02/03/2009** à **12:29**

Je loue un studio a un étudiant qui l'a pris en parfait état en septembre. Il me signale des problèmes de moisissure dus probablement à des infiltration d'après lui, des invasions de fourmis. Je souhaite mettre fin à ce contrat dans les plus brefs délais. Puis-je le faire pour insalubrité ?

Par **ardendu56**, le **02/03/2009** à **16:01**

Si votre locataire est d'accord, pourquoi pas. Mais ce n'est pas dans ce sens que ça fonctionne. Vous avez louez un logement, il doit être sain. Vous ne pouvez que proposer, en tant que propriétaire, un arrangement amiable (travaux nécessaires, baisse du loyer ou relogement avec indemnités...)

Désolée pour vous.